Zeitschrift: Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare = Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare

Band: 34 (1982)

Artikel: Chronique bibliographique 1980

Autor: Aebersold, Rolf / Brülisauer, Josef / Genequand, Jean-Etienne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-770663

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE 1980

PAR ROLF AEBERSOLD, JOSEF BRÜLISAUER, JEAN-ETIENNE GENEQUAND, BARBARA ROTH, CATHERINE SANTSCHI ET MICHELINE TRIPET

1. Généralités, organismes internationaux

En 1980 ont paru les *Actes* de la dix-septième conférence internationale de la Table ronde des archives, tenue à Cagliari en 1977, dont le thème fut la *Constitution et reconstitution des patrimoines archivistiques nationaux,* et à laquelle participa M. Oscar Gauye, directeur des Archives fédérales. Le point de départ de cette Table ronde fut la résolution 4212 de la conférence générale de l'Unesco, reproduite en annexe de l'ouvrage; au coeur du débat, qui s'est concentré sur les relations internationales à l'exclusion des conflits entre archives d'un même Etat, se trouvaient les revendications des pays anciennement colonisés.

Dans sa synthèse des quarante-huit réponses à un questionnaire envoyé par le Conseil international des archives, Christian GUT fait un tour d'horizon complet, impossible à résumer, des problèmes qui se posent et dont le moindre n'est pas le nécessaire équilibre à trouver entre exigences d'un Etat anciennement colonisé ou occupé et respect des fonds («Rapport», p. 19—37). Bernard MAHIEU a dressé une table chronologique commentée des conventions bi- ou multilatérales en la matière, à partir de 1601 («Tableau historique des accords portant sur des transferts d'archives», p. 39—69). Dans les procès-verbaux des réunions apparaissent des divergences d'opinion sur la valeur ou l'importance relative des principes de provenance territoriale et de pertinence fonctionnelle; il a bien sûr été largement question aussi de la reproduction d'archives (microfilms), qui peut dans beaucoup de cas constituer une solution satisfaisante quoique non sans difficultés.

Dans sa résolution finale, la Table ronde exprime le désir que le CIA s'attache à l'établissement d'une sorte de marche à suivre dans le règlement des contentieux. Ce règlement, par contre, est du ressort exclusif des pouvoirs publics des pays concernés, et doit être obtenu par voie de négociations bi- ou plurilatérales.

A mentionner encore le rapport de Charles KECSKEMETI, «Les contentieux archivistiques. Etude préliminaire sur les principes et les critères à retenir lors des négociations», rédigé en 1976 et réédité en annexe aux *Actes*, p. 113—130. Toutes les questions y sont clairement posées.

Le volume XXVII d'*Archivum, Revue internationale des archives,* 1980, est consacré aux archives de syndicats et mouvements ouvriers. Il serait fastidieux de citer la liste des vingt-et-un pays, européens pour la plupart, qui font l'objet d'une contribution; citons

simplement l'article de Karl LANG, «Die Archive der Schweizerischen Arbeiterbewegung», p. 122—129. M. LANG procède, à l'aide d'exemples concrets, à un tour d'horizon des facteurs déterminant l'existence, la conservation et l'accessibilité de ces archives dans notre pays. Il aborde aussi de façon critique l'utilisation qui en a été faite jusqu'ici. B.R.

Le Conseil international des Archives a lancé, au début de l'année 1980, un nouveau périodique en anglais et français, le *Journal international des archives, International Journal of archives* (IJA). Son but, tel qu'il est exposé par James RHOADS, président du CIA, dans un message initial, est différent de celui de *Archivum* ou du *Bulletin*: satisfaire le besoin d'un forum de tous les archivistes, quels que soient leur spécialité et leur niveau d'expérience. Les sujets abordés dans les deux numéros annuels prévus seront donc variés, laissant une large place aux développements techniques récents. A cette enseigne, citons deux articles qui nous ont plus particulièrement intéressée dans le premier numéro. Jean FAVIER s'interroge sur les nouvelles exigences du métier d'archiviste entraînées par «la marée paperassière» qui touche de nombreux pays: «l'archiviste doit bien savoir que le document le plus neutre, le plus taciturne, est peut-être chargé d'informations que le rédacteur y a placées sans le savoir»; d'un autre côté, «penser qu'on peut conserver tout ce qui pourrait présenter de l'intérêt relève de l'illusion» («Les Archives et les nouvelles tendances de l'histoire», p. 7—10). Michael COOK fournit des conseils très pratiques aux archivistes qui voudraient créer un service pédagogique («Teaching with Archives», p. 25—36). On apprend en outre que des archivistes et historiens soviétiques et américains se réunissent depuis 1976 pour préparer la publication commune d'une série de documents (Sergei TIKHVINSKII, «A joint soviet-american publication of historical documents», p. 11—24). Archives, instrument de paix? B.R.

L'*Annuaire 1980* du *Conseil international des Archives* contient la liste des membres des différents organes, la composition des commissions, la liste des institutions membres du CIA, le texte des statuts et un récapitulatif des publications. B.R.

Le bulletin *Nachrichten aus den Staatlichen Archiven Bayerns,* 22 juillet 1981, rappelle les activités des archivistes bavarois, notamment le nouveau classement des 15 000 procès du Reichskammergericht conservés à Munich, et aborde la question de la protection des données et de ses bases légales. B.R.

Archives, la revue de l'Association des Archivistes du Québec paraît quatre fois l'an et en est, en 1980, à son douzième volume. Articles de fond, rapports de colloques et congrès, comptes rendus et bibliographies en composent le sommaire. La plupart des articles traitent de questions ou projets québécois (ex. Huguette LAPOINTE-ROY, «Complémentarité des archives religieuses françaises et québécoises du XVIIe au XXe siècle» (12/1, p. 29—49); d'autres évoquent des sujets dont la problématique dépasse les frontières canadiennes. Parmi ceux-ci, citons les rapports du colloque sur «Les archives et le monde de l'éducation» (11/4, 1980, p. 43—52) tenu en 1979 à Montréal: y sont formulés la nécessité d'une concertation entre archivistes et chercheurs pour la

prévision des besoins futurs de la recherche en vue de la conservation des archives pertinentes, les besoins des étudiants et leur indispensable encadrement par les professeurs auxquels l'archiviste ne peut se substituer. Citons encore la réflexion de Jacques DUCHARME et Jean-Yves ROUSSEAU, «L'interdépendance des archives et de la gestion des documents: une approche globale de l'archivistique» (12/1, 1980, p. 5—28): après avoir rappelé la situation administrative des archives gouvernementales dans différents pays, les auteurs débattent du problème classique de la dichotomie «archives outil d'administration» et «archives historiques à des fins de recherches», et de la responsabilité de l'archiviste au stade de la création des documents, leur organisation, conservation ou élimination («record management»). Le but recherché est une réconciliation de ces deux fonctions par le biais d'un «approche Marketing» de la profession. B.R.

«Der Standort der Archivwissenschaft» wird von Walter GOLDINGER in *Archivalische Zeitschrift* 76, 1980, S. 1—16, untersucht. Seit rund 200 Jahren wird über Archivistik nachgedacht. Dabei wurde sie bald als Archivkunde, als Archivwissenschaft oder als blosse Aktenkunde aufgefasst. Der Verfasser vergleicht neuere Arbeiten zur Archivistik und vor allem östliche und westliche Definitionen dieser Wissenschaft. Trotz grosser Abweichungen stellt er Gemeinsames fest. Für die Zukunft wagt er allerdings keine Prognose. J.B.

Hans BOOMS geht in seinem Beitrag «Archive im Spannungsfeld zwischen Verwaltung, Forschung und Politik» *(Der Archivar,* Jg 33, Februar 1980, Heft 1, S. 15—28) der Frage nach, ob und wo Archive im aktuellen politischen Alltag ihren Platz haben. Die vermehrte Öffnung und Öffentlichkeitsarbeit der Archive, das wieder in grösserem Masse vorhandene Geschichtsbewusstsein und die vielerorts (z.B. bei Politikern, Journalisten, Lehrpersonen) erkannte Nützlichkeit der Archive haben den Bekanntheitsgrad der Archive in den letzten Jahren gefördert. Zunehmend wichtig ist auch eine enge Beziehung zwischen Verwaltung und v.a. der Regierung für deren Handeln. Aus all diesen Gründen ist das Hervortreten der Archive in die Aktualität und die öffentliche Verantwortlichkeit der Archive gegeben. Insbesondere stellen die Aktenbewertung und die Vermittlung der historischen Informationen an die Öffentlichkeit in hohem Masse gesellschaftsbezogenes Verantwortungsbewusstsein voraus. In dieser Aktualitätsbezogenheit bedeutet die Stellung der Archivare als weisungsgebundener Beamter auch Gefahren, denn er muss sich unbedingt als Garant unantastbarer Objektivität behaupten können. Die Freiheit im methodologischen Bereich ist unaufgebbar. Booms umschreibt dann im weitern vor diesen grundsätzlichen Überlegungen die Interessen der Politiker, der Verwaltung und der Forschung am Angebot der Archive und zeigt mögliche Zielkonflikte, insbesondere die wachsende zeitliche Belastung zuungunsten der zentralen archivischen Tätigkeiten auf. BOOMS' Beitrag ist ein echter Beitrag zur Bewusstseinsbildung eines jeden Archivars. R.Ae.

Françoise CHAMOUX, en s'interrogeant sur *La preuve dans les affaires,* Paris, 1979, et les répercussions dans le domaine juridique du transfert de l'écrit au microfilm dans la gestion de nombreuses entreprises, donne matière à réflexion à tout archiviste préoccupé de l'avenir et de l'évolution de sa profession. Le deuxième chapitre de la pre-

mière partie décrit les innovations techniques (l'ordinateur, le télétraitement, les transferts magnétiques) alors que la seconde partie, consacrée à la «conservation de la preuve», contient des paragraphes sur la nature des archives d'entreprises et l'archivage sur microfilm. B.R.

La revue *Archivi e Cultura, Rassegna dell'Associazione nazionale archivistica italiana* (vol. XII. gennaio-dicembre 1978, Roma, 1979), aborde le problème de l'application du droit d'auteur dans les bibliothèques des archives d'Etat: «Le biblioteche degli archivi di Stato ed il diritto d'autore», par Gabriella OLLA REPETTO, p. 123—138. L'auteur de l'article a été chargée par le ministère des biens culturels de répondre à la question suivante: La reproduction photographique, pour usage interne ou pour des tiers, d'ouvrages imprimés soumis aux droits d'auteur, est-elle licite?

Mme OLLA REPETTO signale tout d'abord que la loi italienne régissant les droits d'auteur relève de la législation sur le travail. Il en résulte que l'auteur — et ses héritiers pendant les cinquante années qui suivent son décès — jouit du droit exclusif d'exploiter économiquement sa production, pour autant qu'elle soit littéraire, dramatique, scientifique, didactique ou religieuse. Ainsi, toute reproduction, intégrale ou partielle, d'un ouvrage soumis aux droits d'auteur est interdite.

Toutefois, cette loi rigoureuse, édictée pour protéger le produit du travail, a été allégée par deux articles créés pour répondre à une autre exigence sociale: le droit à l'étude. Ces articles stipulent que le lecteur et les bibliothèques publiques sont autorisés à reproduire les imprimés pour leur usage personnel, respectivement interne, à deux conditions: 1. que le mode de reproduction ne soit pas destiné à multiplier les copies (stencils, lithographie, gravure, imprimerie); 2. que les ouvrages existent dans les bibliothèques publiques.

Les bibliothèques des archives d'Etat sont-elles des bibliothèques publiques ou sont-elles réservées à l'administration? Se fondant sur le fait qu'elles sont de plus en plus largement ouvertes aux chercheurs, Mme OLLA REPETTO opte pour la première possibilité et conclut que la reproduction des imprimés soumis aux droits d'auteur pour des tiers et pour les bibliothèques des archives d'Etat est licite. M.T.

La contribution de Michael ROPER, «The changing face of the file: machine-readable records and the archivist» (dans *Archives, The Journal of the British Records Association*, No 63 [1980], p. 145—150), contient quelques utiles remarques sur les nouveaux matériaux d'archives (bandes magnétiques pour ordinateurs), leur utilisation et leur conservation. J.-E.G.

L'article de Felix HULL, «The appraisal of document-problems and pitfalls», dans *Journal of the Society of archivists,* vol. 6, No 5 (1980), p. 287—291, est un bref texte sur les problèmes et pièges que comporte l'évaluation de documents, destiné à la 5ème conférence générale de la branche régionale Est et Centre-Afrique du CIA. J.-E.G.

2. Manuels généraux

Le manuel de Mlle † Thérèse LEROY, qui décrit jusque dans ses détails les plus infimes *La technique du classement, son application dans les entreprises, les administrations et chez les particuliers*, en est déjà à sa sixième édition (Paris, Guy Le Prat, 1981, 213 p., in-8°, 210 illustrations). Il décrit l'opération intellectuelle du classement, son application pratique, et aborde même les problèmes de conservation sous l'angle juridique et matériel. Raymond GAUDRIAULT s'est chargé de la remise à jour, qui tient compte de la codification apportée par la nouvelle loi française sur les archives, du 3 janvier 1979, et surtout de toutes les dernières innovations en matière d'équipements et de bâtiments d'archives. C.S.

3. Préarchivage

Florence GREFFE, chef du service des archives et de la documentation de l'Assistance publique de Paris, compare, dans la *Gazette des Archives,* No 108 (ler trim. 1980), p. 49—51, «La réglementation des archives hospitalières en Angleterre et en France». La conservation des documents ayant un intérêt pour l'histoire de la médecine ou pour l'histoire économique et sociale paraît mieux assurée en France par l'arrêté interministériel du 11 mars 1968 que par les règlements et les pratiques d'Outre-Manche qui sont envisagés dans cet article. C.S.

L'article de Mlle Maryse BRUNNER, «Centralisation et traitement du courrier, de la documentation, de l'information et des archives: l'expérience du département des travaux publics de Genève», dans *Bulletin de l'Association des archivistes suisses,* Nos 32/33, 1980/81, p. 1—26, décrit une expérience originale de «Records management» et fait apparaître l'importance d'une coordination entre les différents secteurs qui traitent la documentation écrite, depuis l'arrivée du courrier jusqu'à l'archivage définitif dans les archives historiques. Cette coordination devrait avoir pour effet le plus positif de revitaliser la recherche historique, en recréant des liens entre l'historien et la matière dont il s'occupe. C.S.

4. Conservation et restauration des papiers et livres

«Zu einigen Fragen der Aufbewahrung von Archivgut» nimmt Peter PENQUITT in einem gleichlautenden Artikel in den «*Archivmitteilungen*» der DDR, Heft 4, 1980, S. 146—151, Stellung. Im Zentrum stehen das Papier und seine Feinde in den Magazinen. Für wertvolles Schriftgut würde sich die Verwendung von hochwertigem Papier mit guten Alterungseigenschaften rechtfertigen. Das beste Papier nimmt jedoch rasch Schaden, wenn die Lichteinflüsse, die Temperaturen oder die Luftfeuchtigkeit nicht optimal sind. Aufhellungs- bzw. Vergilbungsschäden können durch die Wahl richtiger (geringe LUX-Zahl, kleine UV- und Infrarot-Anteile) Lichtquellen und durch Ausschaltung aller unnötigen Lichteinwirkungen weitgehend vermindert werden. Die Ideal-Temperatu-

ren liegen bei 16—18°C. Sie erlauben ein minimales Arbeiten in den Magazinen, ohne einerseits das Wachstum von Mikroorganismen zu fördern oder anderseits das Archivgut bei zu tiefer Temperatur bei der Benützung ausserhalb des Magazins einer zu grossen Temperaturschwankung auszusetzen. Wichtig ist hier v.a. die Konstanz, wie dies auch bei der Luftfeuchtigkeit (zwischen 45 und 60% rel. Luftfeuchtigkeit) von eminenter Bedeutung ist. Diese in mehreren Beziehungen absolut notwendige Überwachung der Klimaverhältnisse in den Magazinen erheischt — v.a. auch bei der zunehmend feststellbaren Luftverschmutzung — immer mehr die Vollklimatisierung der Räume, wenn das Archivgut optimal vor äussern Zerstörungskräften geschützt werden soll. R.Ae.

A.D. BAYNES-COPE et T.J. COLLINGS, «Some specifications for material and techniques used in the conservation of archives», dans *Journal of the Society of archivists,* vol. 6, No 6, (1980), p. 384—387, énoncent les normes pour papiers, papiers collants, matériaux de lamination, désacidifiants, désinfectants, textiles, boîtes d'archives, utilisés dans les dépôts et pour la conservation d'archives. J.-E.G.

5. Microfilm

M. Ferréol de FERRY, décrivant «La micrographie au SICOB 1980», donne la liste commentée de tous les lecteurs, lecteurs-reproducteurs, appareils de prises de vue ou de duplication utilisables dans les archives, existant sur le marché français *(La Gazette des Archives*, No 110, 3e trim. 1980, p. 196—199). C.S.

Sur la valeur juridique du microfilm, voir également, dans les «Généralités», la notice consacrée à l'ouvrage de Françoise CHAMOUX, *La preuve dans les affaires.*

6. Bâtiments et équipements d'archives

Grundsätze zur Planung von Neu- und Umbauten und deren Einrichtung legt Wilfried SCHÖNTAG in seinem Beitrag «Archivzweckbauten» in *Der Archivar* (Jg. 33, Mai 1980, Heft 2, Sp. 187—204) dar. Die heutigen Funktionen eines Archivs rufen nach Konsequenzen im baulichen Bereich. Wesentlich sind dabei die Ermöglichung funktionell optimaler Betriebsabläufe, ein aufgabenbezogenes Raumprogramm und eine zweckmässige feste und mobile Einrichtung der verschiedenen Baubereiche. V.a. in kleineren Archiven kann schon alleine durch eine sinnvolle Anordnung der einzelnen, in sich geschlossenen Funktionsbereiche viel Zeit — und damit auch Geld — eingespart werden.

Vor dem Hintergrund dieser allgemeinen Feststellungen streift dann SCHÖNTAG die Funktionsbereiche Magazin, Diensträume, Werkstätten, Publikumsräume. Insbesondere die Ausführungen zum Magazinbereich enthalten eine Fülle von neuern Erfahrungszahlen bezüglich Betondecken und deren Belastbarkeit, Regalen, Luft- und Raumtemperatur, Luftfeuchtigkeit und Luftreinheit wie auch Hinweise auf neuere weiterführende Literatur. Der Sicherheit im Archiv ist ein besonderer Abschnitt gewidmet.

Allgemein zeigt der Autor sehr deutlich auf, wie sehr sich Kompromisse in diesem Bereich sehr rasch und in grossem Ausmasse zum Schaden des den Archivaren anvertrauten Gutes auswirken können. R.Ae.

Wilhelm VOLKERT, «Die zentralen Gebäude der staatlichen Archive Bayerns in München», in *Archivalische Zeitschrift* 74, 1978, S. 1—34, berichtet über die Neubauten der Generaldirektion samt der Archivschule des Bayerischen Hauptstaatsarchivs und des Staatsarchivs München an der Schönfeldstrasse. Die Arbeit enthält einen Abriss der Geschichte der Vorgängerbauten, des Planungsablaufs und der Archivorganisation. Den Hauptteil bildet ein detaillierter Baubeschrieb. Die historischen Gebäudeteile A und B enthalten nun die Ausstellungs- und Verwaltungsräume. Der neue Block C, welcher sich architektonisch an diese Komplexe anlehnt, beherbergt Hörsaal, Seminarraum, Bibliothek und im Obergeschoss die Generaldirektion. Der moderne Block D birgt die Magazine und an den Aussenseiten weitere Büroräume und Werkstätten. Pläne und Fotografien veranschaulichen den Bericht. J.B.

Norio IWAKURO, «Outline of the National Archives of Japan» in *Archivalische Zeitschrift* 74, 1978, S. 77—94, stellt das 1971 eingeweihte japanische Nationalarchiv vor. Verwaltung, Werkstätten und Benützerräume sind in vier oberirdischen Geschossen von 2700 m^2 Fläche untergebracht. Die unterirdischen Magazine von nahezu 9000 m^2 bieten Platz für 40 000 lm Akten. Eine Klimaanlage sorgt für konstante Temperatur (22°) und Luftfeuchtigkeit (55%). Summarische Übersichten der Archivbestände und der angegliederten Regierungsbibliothek schliessen die Arbeit ab. J.B.

Voir aussi, au chapitre 2, «Manuels généraux», la notice consacrée à la 6ème édition du livre de † Thérèse LEROY, *La technique du classement.*

7a. Tri, élimination

La synthèse, élaborée par François BURCKARD, des réponses au questionnaire sur «Les éliminations» mis à l'étude en 1979 par l'Association des archivistes français, laisse apparaître une grande diversité dans les opinions, signe d'un certain désarroi des archivistes devant l'évolution rapide de leur métier. On trouvera certainement des suggestions utiles parmi les nombreuses solutions proposées, qui parcourent toute la gamme à partir du conservatisme le plus étroit jusqu'aux idées les plus révolutionnaires *(La Gazette des Archives,* No 108, ler trim. 1980, p. 9—19). Signalons toutefois à ceux qui ont crié «haro sur les listings» que le système C.O.M. (Computer output microfilm) permet aujourd'hui de tirer directement des microfiches de l'ordinateur. Ainsi le problème posé par le volume des listings est déjà résolu. C.S.

7b. Classement, inventaires et répertoires

Le manuel de † Thérèse LEROY, *La technique du classement,* abordant plusieurs domaines de l'activité des archives, est traité au chapitre 2, «Manuels généraux».

La première étape du classement consiste à analyser les documents en vue de les identifier et de les situer à l'intérieur d'un groupe de documents de même nature. Mais l'ouvrage de Mme Hanna Elisabeth NEET, *L'analyse documentaire* (2ème édition, Genève, 1981, 98 p.), fruit des expériences de l'auteur comme professeur à l'Ecole de bibliothécaires de l'Institut d'études sociales de Genève, porte comme sous-titre «Notes et documentation destinées aux étudiants de l'Ecole de bibliothécaires». Il vise à les préparer à un travail de documentaliste. Ainsi, les notes et les directives qu'il contient peuvent être utiles aux archivistes dans la mesure où ils fonctionnent comme «documentalistes de l'histoire», c'est-à-dire lorsqu'ils sont appelés à fournir à des utilisateurs, généralement pressés, des informations sur tel personnage ou tel fait historique. Le manuel de description et d'analyse du *document d'archives*, essentiellement juridique ou administratif, est encore à écrire.

Les réflexions et les expériences de Mme Suzanne d'HUART, qui lui ont été inspirées par le classement des archives de la Maison de France, travail poursuivi pendant presque une décennie, seront certainement utiles aux archivistes appelés à classer et à inventorier des archives de familles déposées dans des archives publiques («Les archives privées: essai de méthodologie», dans *La Gazette des Archives,* No 110, 3ème trim. 1980, p. 167—176). C.S.

Dans la mesure où il contient quelques documents concernant Genève, le Valais ou Vaud, mentionnons l'inventaire dactylographié de la sous-série 30 J (fonds Baillard-Dupraz-Leyat, XVIe-XIXe siècles) des Archives départementales de la Haute-Savoie, dont l'auteur est Roger DEVOS (1979).

Les Archives publiques du Canada ont édité en 1979 à Ottawa un *Guide* (provisoire) *des archives photographiques canadiennes,* soit un catalogue répertoriant et décrivant en quelques mots les fonds et collections conservés dans cent-dix institutions du pays. Malgré l'index, son usage ne paraît pas très aisé, mais il serait bien utile d'avoir un tel guide pour la Suisse! B.R.

Voir aussi, au chapitre 11b, recherches, la notice consacrée au *Répertoire numérique de la sous-série 3 E. Minutes notariales,* tome 1, par Paul CATTIN.

8. Histoire des archives

Rudolf HIESTAND, «Zum Problem des Templerzentralarchivs» in *Archivalische Zeitschrift* 76, 1980, S. 17—38. Das im Departementalarchiv Poitiers aufgefundene «Sensiment des Privileges» kann kein Verzeichnis des Templerzentralarchivs sein. Die drei einzigen nicht französischen Urkunden sind bereits vor der Aufhebung des Ordens an die Johanniter gelangt. Der Verfasser nimmt eine Überführung des Archivs um 1291 nach Cypern an. Dort wurde es nach der Aufhebung des Ordens mit dem Johanniter-Ordenszungenarchiv vereinigt. Spätestens bei der Eroberung durch die Türken 1571 wurden beide vernichtet.

Rüdiger MOLDENAUER, «Aktenbestand und Geschäftsverfahren der Deutschen Bundesversammlung (1816—1866)», in *Archivalische Zeitschrift* 74, 1978, S. 35—76, bringt vorab einen geschichtlichen Überblick über die Entwicklung des Deutschen Bundes. Es folgt eine genaue Beschreibung der Bestände mit Inhaltsangabe, Zeitraum und Umfang. Sie gibt dem Benützer recht klare Vorstellungen von der zu erwartenden Ausbeute. So sind z.B. in der Abteilung für innere, juridische und Handelsangelegenheiten (II.10.c) auch Akten über die Arbeiterbewegung in der Schweiz vorhanden. Das Archiv befindet sich heute wieder zusammen mit dem Frankfurter Stadtarchiv als Aussenstelle des Bundesarchivs im Karmeliterkloster Frankfurt. J.B.

9a. Organisation des services d'archives

Julia SHEPPARD («Vive la différence?! An outsider's view of french archives», dans *Archives, The Journal of the British Records Association,* No 63, 1980, p. 151—162), décrit sommairement l'organisation et la législation des archives françaises, et les compare avec ce qui se fait en Angleterre, en particulier lorsqu'il existe des différences. A compléter et corriger par la note de Michel DUCHEIN, «Access to archives in France», No 65 (1981), p. 26—29, pour ce qui concerne les délais de consultation. J.-E.G.

Mathieu MÉRAS, directeur des services d'archives départementales du Rhône, énumère et décrit, dans *La Gazette des Archives,* No 110, 3e trim. 1980, p. 188—191, «Les archives des communautés urbaines», c'est-à-dire les archives des agglomérations de communes constituées autour des principales villes françaises et institutionnalisées depuis 1966. Les moyens en locaux et en personnel mis à la disposition des archives de ces communautés, dont les métrages sont parfois importants, semblent suffisants, et sont justifiés par l'incontestable utilité administrative des archives pour ces organismes nouveaux, chargés de compétences énormes telles que plan d'aménagement de zones, construction de locaux scolaires, logement, transports en commun, etc.

Toujours au chapitre des communes, Pierre de PERETTI, archiviste municipal de la ville de Saint-Denis, plaide dans le même fascicule (p. 195—196) «Pour une direction des services documentaires dans les communes», c'est-à-dire, en somme, pour une application à l'échelon communal en France de ce qu'on appelle dans les pays anglo-saxons le «record management». C.S.

9b. Personnel et formation du personnel

Felix HULL, président de la Société des archivistes anglais («The Archivist should not be an Historian», *Journal of the Society of archivists,* vol. 6, No 5, 1980, p. 253—259), pense que l'archiviste peut être intéressé par l'histoire, mais que cet intérêt ne doit pas prendre le premier rôle lorsque l'on s'occupe de ce qui est confié à la garde de l'archiviste. J.-E.G.

Rolf NAGEL, «Zum Beruf des Archivars in Lateinamerika», in *Archivalische Zeitschrift* 74, 1978, S. 95—102, berichtet über die Ausbildung der Archivare in Südamerika. Spezielle Archivschulen wie in Deutschland fehlen. Ähnlich wie bei uns werden an den Universitäten einzelne Zweige der Archivwissenschaft gelehrt. Das Studium kann mit dem Licenciado abgeschlossen werden. Daneben besteht ein zweijähriger Kurs mit Schwergewicht auf den technischen Fächern. Probleme bestehen vor allem wegen des Fehlens von kompetenten Professoren. J.B.

10. Archives privées et archives d'entreprises

Archiv und Wirtschaft, Mitteilungsblätter für das Archivwesen der Wirtschaft, Vereinigung deutscher Wirtschaftsarchivare, Jg. 13, 1980. Parmi les nombreux articles intéressants, mentionnons d'abord celui de Manfred SIMON: partant de la constatation que les charges croissantes des archivistes d'entreprises se doublent souvent d'une diminution du personnel due à des raisons conjoncturelles, l'auteur a dressé une liste utile et suggestive de tâches élémentaires à effectuer, destinée à rationaliser le travail («Prüfliste für die Archivarbeit. Ein Mittel zur Planung im Wirtschaftsarchiv», p. 3—8). A l'aide de l'exemple plutôt négatif de Ciba-Geigy, Erwin ZWIGART évoque les problèmes d'archives posés par les fusions d'entreprises («Auswirkung von Fusionen auf Firmenarchive», p. 8—13). Lorenz MIKOLETZKY relate le déroulement d'une enquête sur les archives d'entreprises en Autriche («Zum gegenwärtigen Stand der Erfassung von Unternehmens- und Unternehmerarchiven in Österreich», p. 13—16), enquête basée sur un questionnaire établi selon le modèle suisse (voir l'article de Silvio BUCHER dans notre *Bulletin,* No 28, 1977). Friedrich FORSTMEIER rend compte d'une enquête d'histoire orale entreprise auprès d'anciens cadres de Daimler-Benz, en explicitant les problèmes de méthode et les pièges à éviter dans ce genre d'exercice qui se répand de plus en plus («Oral History-Befragungen zur Unternehmensgeschichte», p. 103—109). Sont encore présentés quelques musées d'entreprises (pp. 17—25, 93—102), et des fonds d'archives (Krupp, Bergbau Bochum, p. 33—48). B.R.

Das *Scrinium, Zeitschrift des Verbandes österreichischer Archivare* (Heft 22/23, Wien 1980), umfasst die Referate des 15. österreichischen Archivtages in Steyr, der den Privatarchiven und dem Archivalienschutz gewidmet war. Die Referenten Rudolf NECK für Österreich, Helmut RICHTERING für Norddeutschland und Reinhard HEYDENREUTER für Bayern zeigen in allgemeinen Ausführungen die Entwicklung der staatlichen Gesetzgebung im Bereiche des allgemeinen Archivwesens und bezüglich der Privatarchive in diesen Ländern auf. In weiteren Referaten werden dann einige wichtige Privatarchive näher vorgestellt: das Lamberg-Archiv «Ottenstein» (Silvia PETRIN); das Lambergsche Schlossarchiv Steyr (Georg HEILIGSETZER); das Schwarzenbergische Archiv (Wolfgang WIELAND). Peter BROUCEK gibt dann einen Überblick über die Nachlass-Sammlungen im österreichischen Staatsarchiv und Herbert STEINER stellt das Dokumentationsarchiv des österreichischen Widerstandes näher vor. Alle diese speziellen Beiträge vermitteln einen guten ersten Einblick in die betreffenden Privat- bzw. Spezialarchive und sind z.T. mit wertvollen, weiterführenden Anmerkungen versehen. R.Ae.

11a. Communication et consultation

L'Association des archivistes français, à l'issue de son assemblée générale du 25 octobre 1980, a publié un dossier intéressant, bien qu'un peu touffu, sur *La clientèle des archives et l'accès aux documents publics* (Paris, 60, rue des Francs-Bourgeois, 1980—1981, 56 p. A4 et annexes ronéotypées). Sur la base d'un questionnaire détaillé, les Archives nationales et leurs services extérieurs, les archives des administrations centrales (affaires étrangères, affaires économiques, service historique de l'armée, Patrimoine, section Outre-Mer, cité des Archives contemporaines), les archives départementales et les archives communales ont synthétisé dans ce rapport chiffres et réflexions sur la clientèle non administrative. Partout s'exprime l'inquiétude devant une évolution rapide des nombres, des besoins, des mentalités, de la formation — ou du manque de formation — des consultants, qui «mangent» toujours plus le temps du personnel des archives au détriment des tâches vitales de classement et de conservation. Le dossier est accompagné de trois annexes: I. Le point de vue des chercheurs; II. Textes législatifs et réglementaires; III. Références bibliographiques. C.S.

Guy PUTFIN, qui a organisé plusieurs expositions au Musée de l'Histoire de France des Archives nationales, fait bénéficier les lecteurs de *La Gazette des Archives,* No 110, 3e trim. 1980, p. 177—187, de son expérience sur «Les expositions d'archives: quelques problèmes d'organisation». Il aborde successivement les questions pratiques de transport et d'assurance, de préparation matérielle pour le montage, d'étiquetage, soit d'explications devant accompagner les objets et les documents présentés, les catalogues et les autres publications, la sécurité de l'exposition (objets matériels et visiteurs), horaires, visites organisées, aspects financiers, notamment coût et conditions matérielles d'une prolongation. Beaucoup de remarques utiles donc. Ce qu'on ne lit qu'entre les lignes, c'est la nécessité pour les archives de recourir à d'autres ressources que celles du dépôt propre, objets de musée, images et même documents prêtés par des particuliers ou d'autres institutions. C.S.

11b. Recherches

L'ouvrage de Michel PASTOUREAU porte bien son titre: *Traité d'héraldique,* et non simple manuel de blason. Ce volume de 368 p. in-4°, richement illustré, publié à Paris en 1979, doit être signalé à nos collègues. Nous en retiendrons surtout, dans le premier livre (historique des armoiries), le passage consacré au droit aux armoiries, problème que nous posent souvent nos lecteurs, ainsi que le troisième livre en entier (l'héraldique) qui traite des sources et des rapports de cette science avec les autres disciplines historiques. J.-E.G.

Gordon MAULEY («The use of archives and written records in meteorological research», dans *Archives, The Journal of the British Records Association,* No 65, 1981, p. 3—10) signale de nombreux documents, pas forcément faciles à trouver (mais sans en indiquer les cotes), utiles pour écrire une histoire du climat en Angleterre. J.-E.G.

Sous le titre «Plans anciens de villages», M. Paul DELSALLE montre, dans *Archeologia,* No 156, juillet 1981, p. 57—62, quelles peuvent être pour l'archéologie médiévale les ressources des anciens plans cadastraux, «vieil ancêtre de la photographie aérienne». C.S.

Le No 108 (1er trim. 1980) de *La Gazette des Archives* contient aux p. 36—46 une étude de Gabriel DÉSERT sur «Histoire quantitative et histoire de l'instruction primaire» destinée à démontrer aux archivistes à quelles fins scientifiques ils conservent de longues séries de documents sans intérêt événementiel. La démonstration est lumineuse, appliquée à ce sujet très à la mode en cette année anniversaire des réformes de Jules Ferry. Mais on ne peut s'empêcher de sourire à l'idée de confier un tel sujet à un historien qui maîtrise si mal sa langue maternelle, l'orthographe et la ponctuation. C.S.

Sur les *recensements* et leur valeur documentaire, voir Catherine HAKIM, «Le recensement de la population et ses sous-produits: des bases de données pour la recherche», dans *Revue internationale des sciences sociales,* 1979, 2, p. 373—383.

Guy THUILLIER, décrivant *Bureaucratie et Bureaucrates en France au XIXe siècle* (Genève, Droz, 1980, 672, p. in-8°), et Jean TULARD, préfaçant ce monumental ouvrage, dénoncent le caractère fragmentaire, résiduel même de la documentation «puisque ce qui est versé aux archives ne représente qu'une faible part de l'activité des bureaux». Il est vrai que les mémoires généraux et les règlements du personnel de l'Etat peuvent fournir des informations sur la place de la fonction publique dans l'économie, la politique et la société. Mais pour décrire la vie quotidienne, les gestes des fonctionnaires, l'atmosphère des bureaux, la psychologie des chefs et des commis, rien ne remplace des dossiers du personnel étoffés, sinon peut-être ... la correspondance privée de certains hommes comme l'écrivain Guy de Maupassant, qui fut employé au ministère de la Marine, puis à celui de l'Instruction publique, ou même les romans de Balzac. Ouvrage stimulant malgré son poids, qui doit permettre, en fournissant l'indispensable recul, d'apprécier la valeur documentaire des archives de nos services du personnel, et de conserver dès maintenant d'autres témoignages sur cet aspect de la société occidentale du XXe siècle. C.S.

Aux Archives départementales de l'Ain, l'inventaire des minutes notariales a été établi par Lucienne DUSONCHET et Marie CHANTELAT suivant l'ordre des versements effectués par les notaires au cours de notre siècle. Ainsi a pu être conservée la «généalogie» des études. Dans le *Répertoire numérique de la sous-série 3 E, Minutes notariales*, tome 1, Bourg-en-Bresse, 1980, publié par Paul CATTIN, une table des noms de notaires et de leurs lieux de résidence permet de retrouver le document cherché. L'introduction, aux illustrations intéressantes, évoque quelques aspects de l'histoire du notariat dans l'Ain, reproduit différents types d'actes et souligne l'intérêt de la source pour l'histoire. B.R.

Les Actes notariés, source de l'Histoire sociale, XVIe — XIXe siècle, Strasbourg, 1979, actes du Colloque de Strasbourg de mars 1978, par la variété des contributions et

des auteurs et par sa précieuse bibliographie, donnent un bon survol de la multitude de recherches qui s'effectuent sur cette source en France, essentiellement dans le domaine de l'histoire sociale et économique. L'exploitation sérielle de certains types d'actes, testaments, contrats de mariage, inventaires après décès qui, dans la plupart des régions de France sont dressés par des notaires, peut déboucher sur des études nuancées des diversités régionales. Des éléments de méthode très concrets sont ici fournis, avec des fiches de dépouillement manuel, mécanographique ou informatique. B.R.

Les chercheurs travaillant sur l'histoire de l'émigration européenne aux Etats-Unis trouveront un instrument de travail utile dans le *Morton Allan Directory of european passenger steamship arrivals,* Baltimore, 1980 (1ere édition: New York, 1931), qui recense, par date et par compagnie de navigation, tous les bateaux arrivés dans les ports de New York (1890—1930), Philadelphie, Boston et Baltimore (1904—1926). B.R.

Aufgrund paläographischer und biographischer Forschungen weist Erich MEUTHEN nach, dass «Der angeblich älteste Papierbrief von '1302'» im Stadtarchiv Aachen nur wegen eines Schreibfehlers auf 1302 datiert wurde, in Wirklichkeit entstand er aber 1382 oder 1392. (*Archivalische Zeitschrift* 74, 1978, S. 103—104). J.B.

Dans «Die Kirchenbücher im Stadtarchiv St.Gallen» *(Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung,* 97, 1979, p. 53—71), Ernst ZIEGLER retrace toute l'histoire des registres paroissiaux saint-gallois: l'ouverture des registres de baptêmes par décision gouvernementale en 1527, suivie de celle des registres de mariages en 1528, juste après la création du tribunal matrimonial sur modèle zuricois. L'origine des registres de décès est moins claire: le plus ancien encore conservé s'ouvre en janvier 1576. Ces registres saint-gallois ont la particularité d'avoir été copiés au XVIIe siècle par un officier de la chancellerie, sur décision du Conseil. La tenue de l'état-civil cantonal par des fonctionnaires laïques date de 1867. B.R.

Ecrit dans un langage simple, bien ordonné et bien documenté, le *Guide du Généalogiste et du Biographe dans le Jura* de MM. Jacques BERLIOZ et Christian ROCHET (Montmorot près de Lons-le-Saunier, Direction des services d'archives départementales du Jura, 1980, 128 p., ill.) est une mine de renseignements sur les ressources documentaires du Jura et répond à un besoin. Toutefois, de leur point de vue privilégié d'archivistes expérimentés, les auteurs ne réalisent pas toujours à quel niveau se situent les difficultés des chercheurs débutants. Il y manque les définitions les plus élémentaires (qu'est-ce que l'état civil, pour qui n'est pas archiviste ou officier d'état civil?). Aucun guide écrit ne dispensera l'archiviste de prendre par la main le novice pour lui montrer comment, *matériellement,* on utilise les répertoires et les registres et comment croissent les arbres généalogiques. C.S.

Le Répertoire de généalogies français imprimés par Etienne ARNAUD (deux volumes parus à Nancy en 1978 et 1979, lettres A-F et G-M) permettra peut-être aux archivistes de satisfaire — à bon compte — aux exigences des amateurs de généalogies. B.R.

Le nouvel *Inventaire des Archives de la Ville de Strasbourg,* Série IV, première partie, dressé par J. FUCHS en 1980, complète et remplace celui publié il y a 32 ans par E. RAEUBER. Cette série IV couvre en gros la période allant de la fin du XIVe à la fin du XVIIIe siècle, et les documents ici analysés concernent plus particulièrement l'histoire politique et militaire, notamment les relations avec la Confédération helvétique (surtout fin XVe-début XVIe), la France, l'Empereur, ainsi que le gouvernement de la ville et l'administration des bailliages ruraux. Les documents concernant notre pays sont éparpillés dans diverses liasses, il faut regarder dans le volumineux index sous *Suisse* et sous les noms de villes, de cantons et de personnes; les personnes intéressées aux relations politiques y trouveront des renseignements, mais aussi les historiens de l'économie (relations avec Bâle notamment). Alors que le tableau méthodique des mots-matières qui précéde l'index est très suggestif, il manque une table des matières, mais peut-être le fonds est-il trop hétéroclite pour permettre d'en dresser une. B.R.

12. Archives et informatique

Deux articles du *Journal of the Society of Archivists* de 1981 rendent compte d'expériences britanniques en matière d'informatisation dans l'indexage de documents. Précis et concrets, ils pourront inspirer des marches à suivre et signaler les erreurs à éviter à ceux qui voudront se lancer dans cette importante entreprise (Duncan CHALMERS, «Computer indexing in the Public Record Office», vol. 6/7, p. 399—413, et C.D. CHALMERS & J.B. POST, «A flexible system for the cumulative general index», vol. 6/8, p. 482—492). Ces contributions sont complétées par une bibliographie sur le thème archives et informatique («Technical note. ADP in archives: a third bibliography», vo. 6/8, p. 524—528). Dans un article très suggestif, Audrey LINKMAN expose les étapes et tous les aspects d'une campagne de sauvetage et de rassemblement de documents se trouvant entre mains privées dans la région de Manchester. Etaient visées avant tout les classes populaires, souvent muettes dans les archives officielles, et l'éventail de sources récoltées est large, du livre de comptes de l'épicier du coin aux enregistrements d'entretiens oraux. Entreprise réussie en somme, mais sérieusement préparée et menée de main de maître. La quantité de conseils pratiques qui parsèment cette contribution en rendent la lecture fort utile («The Manchester Studies archives retrieval project», vol. 6/7, p. 414—422). B.R.

La seconde édition par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne de SIBIL (Système intégré pour les bibliothèques universitaires de Lausanne), Lausanne, 1980, expose de façon détaillée la gestion de la bibliothèque par ce système informatique et ses secteurs: achats, catalogage, prêt, quelques exemples d'application dans le domaine de la recherche documentaire (travaux sur Benjamin Constant, index onomastique du dictionnaire de Mottaz); elle décrit enfin le matériel, la programmation, les coûts. Ce système n'a jusqu'ici été appliqué qu'aux imprimés, et son but premier et largement prépondérant est la *gestion.*

On sait que plusieurs systèmes d'informatisation de bibliothèques sont en concurrence en Suisse. Cet ouvrage permet d'évaluer les avantages et inconvénients de celui adopté dès 1971 par la bibliothèque de Lausanne. B.R.

Le colloque sur *La pratique des ordinateurs dans la critique des textes,* organisé en 1978 à Paris par le CNRS, a donné lieu, l'année suivante, à la publication d'un volume d'actes. Plus de vingt communications, la plupart très techniques, y sont réunies, et portent sur les différentes méthodes (statistique, algorithmique) mises en œuvre dans les essais de classement des textes, sur l'automatisation des étapes successives du travail etc. Jusqu'ici, ce sont surtout les textes antiques et médiévaux de type littéraire qui ont fait l'objet de ce genre d'étude. B.R.

13. Les archives en Suisse

Dans la série des inventaires des Archives fédérales suisses, Guido HUNZIKER publie *Das Archiv der Tagsatzungsperiode, 1814—1848* (Berne, 1980). L'auteur introduit ces archives en analysant brièvement les permanences, mutations et tensions qui ont caractérisé l'époque, la constitution et les organes de la Confédération de 1815, et rappelle l'histoire du fonds qu'il présente. Ce fonds est classé en cinq grandes subdivisions: institutions (traités de droit international, constitutions confédérales et cantonales), autorités, affaires intérieures avec l'important chapitre des questions militaires et d'alléchants documents sur l'histoire économique et sociale, affaires étrangères, classées par États, enfin documents concernant les archives fédérales elles-mêmes. Un index détaillé par matières, noms de personnes et de lieux, ainsi qu'une utile bibliographie viennent compléter cet instrument de travail. B.R.

L'article de MM. Christoph GRAF et Eduard TSCHABOLD, «Rudolf Minger als Förderer der schweizerischen Landwirtschaft und Landesverteidigung. Der Berner Bauernbundesrat im Spiegel seines Nachlasses», dans *Studien und Quellen,* No 6, Berne 1980, p. 7—111, est une analyse du fonds d'archives privées du célèbre conseiller fédéral, conservées aux Archives fédérales. Commentant l'intérêt historique des différentes séries composant le fonds, les auteurs tentent de rétablir une image plus équitable de Minger, en donnant à son oeuvre en faveur de l'agriculture suisse le poids qu'elle mérite. L'article est suivi d'extraits de documents tirés de ce fonds. On peut se demander si cette formule hybride adoptée par les Archives fédérales, à mi-chemin entre l'inventaire d'archives et l'étude historique satisfait tout le monde: l'archiviste est frustré dans son âme d'historien, de ne pouvoir donner son interprétation, et l'utilisateur potentiel se demande s'il reste du nouveau à découvrir. C.S.

Le rapport annuel des Archives d'Etat de Bâle-Ville était en 1980 accompagné d'un substantiel article de Matthias MANZ, «Die Archive des helvetischen Kantons Basel. Ihre Entstehung und ihr Schicksal», dans lequel sont expliqués l'organisation des chancelleries dans les grands cantons de l'Helvétique, des archives bâloises, le sort réservé aux archives d'ancien régime (alors que les archives de la ville furent épargnées et même mises en ordre, l'ardeur révolutionnaire eut raison de certains dépôt de titres et droits seigneuriaux à la campagne), enfin l'histoire des archives de la période helvétique avant et après la séparation de Bâle-Ville et Bâle-Campagne avec le rôle considérable joué par Rudolf Wackernagel *(Jahresbericht des Staatsarchivs Basel-Stadt,* 1980, p. 19—47). B.R.

Les archives de la Ville de Saint-Gall (Vadiana) ont édité l'inventaire dressé par Ernst ZIEGLER et Ernest MENOLFI des archives seigneuriales de Bürglen, qui couvrent une période allant de 1346 pour le premier terrier jusqu'au milieu du XIXe siècle environ. Les séries comptables semblent impressionnantes et très complètes. L'inventaire est complété par un tableau regroupant les documents par catégorie, et par un index des noms de lieux et de personnes *(Bürgler Archiv,* bearbeitet von Stadtarchivar Ernst ZIEGLER, St.Gallen, 1980, 40 p.). B.R.

Voir aussi, au chapitre dès recherches, la notice consacrée aux «Kirchenbücher im Stadtarchiv St.Gallen» de E. ZIEGLER, et ci-dessous, les comptes rendus de Jean COURVOISIER, *Petit guide des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel,* et Hellmut GUTZWILLER, *Die Entwicklung der Schrift vom 12. bis ins 19. Jahrhundert.*

14. Archives audio-visuelles

Préoccupée par l'importance croissante des archives audio-visuelles (films, vidéo-cassettes, vidéo-disques, *etc.*) qui se développent en dehors du secteur traditionnel des archives où les documents écrits occupaient toute la place, Mme Anne PÉROTIN-DUMON formule les principes qui devraient présider à la conservation de ce type de documents pour en faire, comme les archives écrites, un élément porteur de la mémoire collective. Elle décrit les conditions matérielles, les exigences intellectuelles, les principes juridiques dont il faut tenir compte pour la constitution de ces archives où jusqu'alors seuls les critères artistiques et commerciaux étaient en vigueur («L'audiovisuel, nouveau territoire de la conservation», dans *La Gazette des Archives*, No 109, 2e trim. 1980, p. 91—124). En annexe à cet article, un extrait du Manuel de régie de Radio-Canada indiquant les critères de sélection des émissions à archiver pour cet organisme. C.S.

La Gazette des Archives consacre un numéro spécial (n.s. No 111, 4e trim. 1980) au «Patrimoine audiovisuel». Michel MELOT présente les nouvelles techniques de microfilmage et de consultation par vidéodisque en usage au «Département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale», et montre quelles sont leurs ressources pour la conservation et la recherche des documents figurés (p. 241—247); Ferréol de FERRY situe les «Archives photographiques et (la) photographie dans les archives», tant du point de vue de la provenance que de celui de la conservation et du classement, et donne diverses indications pratiques (p. 249—257). Pierre BARBIN énumère, un peu rapidement, les problèmes posés par la «Conservation de la photographie au ministère de la Culture» (p. 259—260). Dans «Pourquoi une photothèque de la Documentation française», G. DIEUZEIDE définit la fonction et décrit les ressources de cette collection, et donne divers détails juridiques et techniques intéressants sur le droit d'utilisation des photographies, les méthodes de documentation, les modalités de consultation, les techniques de conservation. Il décrit les activités d'«Interphotothèque», qui coordonne les travaux en matière de documentation photographique et a élaboré en particulier un répertoire des photothèques existantes dans les services publics de Paris et de la

région parisienne. La Documentation française a en outre créé un système de recherche par l'informatique, qui embrasse ou doit embrasser toutes les collections photographiques de France (p. 261—275).

La partie du fascicule consacrée à l'enregistrement et à la conservation du son contient un historique des différentes techniques, par Marie-France CALAS (p. 281—288); une description, par le même auteur, du «Département de la phonothèque nationale et de l'audiovisuel» de la Bibliothèque nationale, «seule phonothèque nationale de conservation, à vocation encyclopédique», constituée en partie par un dépôt légal qui fonctionne depuis 1940, et par des acquisitions ou des dons (p. 289—297); un exposé, par Georges MANAL, des problèmes et des méthodes de catalogage et d'utilisation des «Documents sonores parlés à Radio-France», dépôt particulièrement riche en témoignages sonores des hommes politiques français (p. 299—305). Le chapitre le plus utile de cette partie consacrée au son est celui de Mme Marie-France CALAS, «Conservation d'un enregistrement sonore: conseils techniques», complété d'une série d'«Adresses utiles» (p. 307—311).

La conservation, le catalogage, l'utilisation des archives audiovisuelles (films et vidéo-cassettes), documentation riche, mais combien fragile, posent des poblèmes techniques et nécessitent l'application de méthodes très coûteuse et complexes. Les moyens mis en oeuvre et les ressources de deux instituts très importants sont analysés et décrits dans la troisième partie du fascicule: «le service des Archives du film du Centre national de la cinématographie», par Frantz SCHMITT, qui recueille depuis 1969 tous les films qui lui sont donnés ou confiés, sans distinction de nature, de format ou d'origine, et les films entrés à la Bibliothèque nationale en application du décret du 23 mai 1977 sur le dépôt légal des oeuvres audiovisuelles (p. 315—333); l'Institut national de l'Audiovisuel, qui conserve les archives audiovisuelles de l'ORTF et les accroissements provenant des sociétés de programme, pour les mettre à disposition du public. La remise en état de ces fonds, leur restauration, le tirage de copies, le catalogage, l'utilisation (visionnage sur table de montage, projection, publication de copies), le stockage posent des problèmes techniques particuliers, qui font des archives audiovisuelles un secteur totalement nouveau, entièrement distinct de l'archivistique traditionnelle (Christian CASTELLANI, «I.N.A., Archives audiovisuelles, Objectifs et missions», p. 335—354).

Le dépôt légal des oeuvres de l'esprit fonctionne en France depuis l'Ordonnance de Montpellier du 28 décembre 1537. Si son application aux textes imprimés ne pose plus guère de problème, en revanche le dépôt de copies de films ou de documents sonores se heurte à des difficultés économiques considérables. Comment, par exemple, garantir le droit d'auteur, puisque la simple communication d'un document sonore ou audiovisuel déposé dans une institution publique équivaut à une représentation publique, pour laquelle il est nécessaire d'avoir l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit, et de lui verser des droits? Dans la dernière partie, intitulée «Questions juridiques relatives aux documents audiovisuels», Marie-France CALAS montre comment la législation française a résolu ces problèmes. C.S.